

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2761

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« Ils »

les mots :

« Les soins palliatifs et d'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.